



ECOLE NATIONALE
D'ARCHITECTURE DE RABAT

DE L'IDEE AU DIPLOME

GUIDE PRATIQUE DU MODULE PFE



EDITION 2025

Le présent document vise à aider l'étudiant et l'encadrant dans les définitions et les modalités de la préparation du PFE. Ce guide porte sur des informations relatives à la forme, à la structure, à l'approche et aux règles académiques que l'étudiant doit respecter. Le présent document n'est pas exhaustif et toutes autres précisions seront communiquées via des notes internes par l'administration.

SOMMAIRE

1. Projet de fin d'études (PFE).....	04
Objet du projet de fin d'étude (PFE).....	05
Le projet comme démarche du PFE.....	08
Objectifs du PFE : Acquis et apprentissages.....	09
L'encadrement.....	13
Les jurys.....	16
2. Inscription au PFE.....	24
Choix de l'encadrant.....	25
Dépôts et validation.....	25
Programmation des séances des jurys.....	26
Les pré-jurys.....	27
Dérogation.....	27
3. Format du document PFE final.....	28
Corps du PFE.....	29
Langue.....	30
Police.....	30
Pagination.....	30
Mise en page.....	30
Couverture.....	31
Dédicaces, épigraphes.....	31
Remerciement.....	31
Préface.....	31
Index.....	32
Bibliographie.....	32
Annexes.....	32
Plagiat.....	33
4. Dépôt du document final du PFE.....	34
5. Diffusion et archivage du mémoire.....	36

1 LE PROJET DE FIN D'ETUDES

1. Le Projet de fin d'études (PFE)

Le PFE constitue la phase finale du parcours académique à l'ENA. Ce travail met en œuvre les compétences méthodologiques, techniques et intellectuelles acquises tout au long du cursus.

Objet du projet de fin d'étude (PFE)

Le projet de fin d'études est un exercice à la fois intellectuel et pratique qui associe une proposition architecturale et urbaine à l'élaboration d'un mémoire théorique. Il est centré sur l'analyse approfondie d'une problématique réelle dans l'objectif d'élaborer une solution architecturale ou urbaine cohérente et innovante.

Le sujet du PFE

Le choix du sujet est libre, mais il doit s'inscrire dans les enjeux contemporains de l'architecture et de la ville. Ce choix est présenté de manière claire et structurée dans un mémorandum.

Mémorandum

Le mémorandum est un document qui expose : l'objet du mémoire et ses contenus, la problématique, la question de recherche, les choix méthodologiques, les résultats attendus, la pertinence et l'actualité du mémoire.

Le mémoire du PFE

Le mémoire du PFE est un document écrit pour appuyer le projet dessiné. C'est un travail de recherche approfondie et critique sur un sujet lié au domaine de l'architecture, de l'urbanisme. Il a pour vocation de développer les capacités critiques de l'étudiant en l'invitant à adopter un regard à la fois original et réfléchi sur une thématique précise. Contrairement à un projet architectural, qui se concentre sur la conception d'un espace, le mémoire est essentiellement un travail théorique et analytique. Ce travail s'appuie sur une collecte méthodique de sources à analyser, synthétiser et à croiser les unes avec les autres pour construire une argumentation personnelle cohérente et nuancée. L'objectif est de conjuguer les exigences des méthodes académiques avec les spécificités de la réflexion architecturale tout en tissant des liens étroits entre la pensée discursive et la pensée spatiale.

Bien que l'écriture occupe une place centrale, elle doit être enrichie par des modes d'expression graphiques. Le mémoire doit favoriser ainsi un dialogue entre l'analyse textuelle et visuelle et valoriser à la fois la force du texte et l'impact des modes de représentation graphique sans jamais négliger l'un au profit de l'autre.

A retenir pour les étudiants !

Une problématique est le passage d'une thématique générale à une (ou des) question (s) de recherche. Elle s'articule autour de concepts clés. Ces concepts nécessitent une définition précise et rigoureuse à adapter à votre contexte d'étude. Pour ce faire, il est essentiel de s'appuyer sur des ouvrages de référence et des sources reconnues.

Ensuite, vous devez expliquer clairement les démarches et les méthodologies que vous envisagez pour répondre aux questions soulevées. Cela inclut une présentation détaillée de votre plan de mémoire, structuré selon les différentes interrogations qui composent votre problématique. Chacune de ces questions doit être reliée à un volet de votre travail, garantissant une cohérence entre les objectifs, les outils mobilisés et les résultats attendus.

Enfin, il est indispensable de préciser les moyens que vous mettrez en œuvre pour aborder ces questions de manière efficace. Cela peut inclure des techniques d'enquête, des outils d'analyse, des approches théoriques spécifiques ou encore les ressources matérielles et logistiques nécessaires à votre démarche. En exposant ces éléments, vous clarifiez non seulement votre méthodologie, mais aussi votre capacité à traiter les enjeux soulevés de manière pertinente et rigoureuse.

Le projet dessiné

Il s'agit de la conception d'un projet d'architecture en réponse à une question pertinente explorée de manière

approfondie à travers l'élaboration d'une résolution (dessinée) architecturale et urbaine. Plus qu'un simple exercice de dessin ou de conception, le projet s'inscrit dans une démarche globale de recherche, de réflexion critique et de proposition de résolutions adaptées à un contexte donné. Il est conçu pour démontrer la capacité de l'étudiant à concevoir et à développer une proposition architecturale complète et cohérente, en réponse à un sujet spécifique. Il revient à l'étudiant, avec l'appui de son encadrant, de définir le programme ainsi que les échelles pertinentes de réflexion et d'intervention sur un « territoire ». Ces choix doivent émaner du travail réalisé dans le cadre du mémoire.

Le projet comme démarche du PFE

Le projet, par ses concepts et ses méthodes, constitue une entrée privilégiée pour aborder les problématiques architecturales et urbaines. Il se situe au croisement de la pratique architecturale et urbaine et des démarches scientifiques. Il implique dès lors d'utiliser également, en complément des outils propres à l'enseignement en architecture (savoir dessiner des plans, des croquis, des schémas comme outil d'analyse ou de représentation, savoir analyser, décrire et argumenter des architectures, des espaces de vie, des espaces sociaux par l'expérience de conception, etc.), les outils académiques spécifiques aux disciplines associées (sociologie, anthropologie, urbanisme, sciences de l'ingénieur, etc.) qui élargissent les horizons et enrichissent les réflexions en ancrant les propositions dans

des problématiques complexes et multidimensionnelles. Dans ce travail, il s'agit d'établir une relation étroite et cohérente entre la problématique et la solution proposée. Cet exercice vise à démontrer la maîtrise intellectuelle et méthodologique de l'étudiant : le projet n'est pas seulement une production créative, mais également une réponse réfléchie, rigoureuse et adaptée aux enjeux identifiés démontrant ainsi l'aptitude à articuler analyse critique et conception innovante.

L'objectif est double : relier la pratique architecturale à une réflexion scientifique approfondie et démontrer une aptitude à contribuer activement aux débats et savoirs contemporains en apportant une perspective personnelle et innovante.

Objectifs du PFE : Acquis et apprentissages

Le PFE est un moyen de formation, tout comme les autres modes d'enseignement. Il est bien plus qu'une simple évaluation finale. C'est un outil pédagogique à part entière conçu dans l'objectif d'offrir une expérience complète qui combine la consolidation des acquis de connaissances et des apprentissages ainsi que la mise en pratique des compétences et le développement d'une autonomie professionnelle. Il permet à l'étudiant de synthétiser et de mobiliser l'ensemble des savoirs, compétences et outils développés au cours de sa formation académique.

Compétences transversales

Compétences réflexives

Adopter une attitude réflexive qui enrichit à la fois les théories et les pratiques de l'architecture permet à l'étudiant d'acquérir un large éventail de compétences. Ces compétences englobent des dimensions méthodologiques, analytiques, conceptuelles et relationnelles qui forment le socle d'une pratique architecturale rigoureuse, innovante et critique. A la fin de ce travail, l'étudiant acquerra :

- La maîtrise approfondie d'un corpus de connaissances : l'étudiant doit être capable d'assimiler et d'utiliser des concepts, des théories et des références clés en lien avec son PFE. Cette maîtrise garantit une base solide pour structurer ses analyses et ses propositions ;
- La réalisation d'une revue de la littérature pertinente : la capacité à rechercher, sélectionner et analyser des sources académiques et professionnelles permet de bâtir un cadre théorique robuste pour structurer la problématique du projet ;
- La capacité à définir la question centrale liée à son projet : pour développer une question centrale liée à un projet, il est important de suivre une démarche structurée qui aide à clarifier les objectifs et à orienter le projet dans la bonne direction. À titre d'exemple, il peut être pertinent de se demander :

Pourquoi ce projet est-il nécessaire ? qu'est ce qui fait qu'il s'agit d'une situation de projet ? Quels problèmes ou opportunités le projet cherche-t-il à résoudre ? Qui sont les parties concernées par ce projet ?

- La proposition et la mise en œuvre d'une méthodologie rigoureuse et appropriée : elle doit être structurée, adaptée au contexte, et tenant compte des objectifs, des ressources disponibles, et des contraintes. L'étudiant peut, éventuellement, utiliser une combinaison de méthodologies pour s'adapter à différents aspects du projet ;
- Il est essentiel de s'interroger sur les raisons de la collecte des données. Quelles informations spécifiques doivent être recherchées ? De quelle manière ces données seront-elles utilisées ?
- La mobilisation des cadres théoriques pertinents : Intégrer des concepts issus de l'architecture et des disciplines connexes, telles que les sciences humaines et sociales, l'art, l'ingénierie ou l'écologie, afin d'enrichir les perspectives du projet ;
- Faire preuve de la rigueur requise par la discipline et d'esprit critique : la rigueur est la capacité à appliquer des méthodes, des règles et des standards propres à la discipline de manière précise et cohérente. L'esprit critique est la capacité à analyser, questionner et évaluer une idée, une situation ou une information de manière objective.

Compétences organisationnelles

La gestion autonome et proactive de son projet repose sur un équilibre entre organisation structurée et capacité d'adaptation :

- Définir les priorités ;
- Anticiper et planifier ;
- Faire preuve de rigueur et de structuration.

Développement personnel et professionnel

- Intégrer une logique de recul critique : Assumer ses erreurs et les corriger rapidement est essentiel pour préserver sa crédibilité intellectuelle. Cela implique de rechercher activement des retours constructifs auprès de ses encadrants ou de ses pairs, en valorisant les critiques comme des leviers de progrès même lorsqu'elles sont difficiles à entendre. En adoptant une attitude ouverte, on développe la capacité de transformer les erreurs en opportunités d'apprentissage favorisant ainsi une croissance personnelle et professionnelle continue ;
- Faire preuve d'éthique et s'assurer de citer correctement les sources utilisées pour éviter tout plagiat.

Compétences communicationnelles

Exposer clairement le cadre conceptuel, la méthodologie et les résultats obtenus :

- Adapter la présentation à l'oral ou à l'écrit de manière concise et percutante ;
- Respecter les normes et exigences spécifiques à la discipline, en assurant la précision et la cohérence des informations ;
- Utiliser un langage soigné et accessible, en tenant compte du niveau de connaissance et des attentes de l'audience visée ;
- Adopter un style et un format appropriés au contexte et aux standards en vigueur.

L'encadrement

Le PFE est le fruit de la collaboration entre l'étudiant et son encadrant. Cette collaboration est un pilier central de la réussite du PFE. Elle repose sur un engagement mutuel, une communication transparente et une volonté partagée de viser l'excellence. L'encadrant, par son rôle de mentor et de partenaire, joue un rôle déterminant pour garantir que le PFE soit une expérience enrichissante sur le plan académique et personnel ainsi qu'un tremplin vers des perspectives professionnelles prometteuses.

L'encadrant joue un rôle fondamental tout au long de ce parcours. Au-delà d'une simple mission de supervision, l'encadrant est à la fois un guide, un critique constructif et un soutien moral. Ses responsabilités se déclinent en plusieurs dimensions :

- L'encadrant est issu d'une liste établie par l'administration garantissant ainsi une expertise

adaptée au projet de l'étudiant. Toutefois, en cas d'indisponibilité de l'encadrant désigné, l'étudiant est tenu d'en informer l'administration afin qu'une solution alternative puisse être proposée

- Le co-encadrant (figurant sur une liste établie par l'administration) doit apporter une plus-value avérée, que ce soit par son expertise spécifique ou sa connaissance du domaine appliqué. Cette flexibilité permet de relier le projet à des réalités professionnelles ou à des approches interdisciplinaires ;
- L'encadrant assure le respect des critères académiques et éthiques, en validant chaque étape du PFE avant d'autoriser la soutenance ;
- L'encadrant veille à ce que le travail de l'étudiant respecte les normes de rédaction, de méthodologie et les standards de rigueur scientifique ;
- L'encadrant joue un rôle clé dans la sensibilisation de l'étudiant aux questions de propriété intellectuelle, en insistant sur l'importance de l'originalité et du respect des sources ;
- L'encadrant promeut une attitude éthique, notamment dans la collecte, l'analyse et l'utilisation des données ;
- L'encadrant s'engage à soutenir l'étudiant tout au long du projet en organisant des rencontres régulières pour suivre l'avancement du travail ;
- L'encadrant fait preuve de réactivité, en fournissant des retours rapides et constructifs, tout en fixant des

attentes réalistes pour éviter la surcharge de travail ou les objectifs inatteignables ;

- L'encadrant adopte une posture bienveillante et motivante, favorisant la confiance et la persévérance chez l'étudiant.

La réussite du PFE repose sur une interaction continue et équilibrée entre l'étudiant et son encadrant. Cette relation est caractérisée par :

- Un dialogue constructif : L'encadrant encourage l'étudiant à exprimer ses idées et ses questions, tout en proposant des critiques qui stimulent la réflexion et l'amélioration ;
- Un travail collaboratif : L'encadrant n'est pas un simple spectateur, mais un acteur impliqué dans l'élaboration du projet, contribuant par ses conseils et son expertise ;
- Une autonomie guidée : l'étudiant conserve la responsabilité principale de son travail, mais bénéficie du soutien et de l'orientation de l'encadrant pour surmonter les obstacles ;
- Les séances d'encadrement doivent s'effectuer selon un calendrier arrêté conjointement par l'enseignant et l'étudiant, soit 7 séances de travail au total (hors séances des jurys). Ces séances feront l'objet d'un PV à transmettre à l'administration.

Les jurys

Composition du jury

Le jury du PFE est composé d'un minimum de quatre membres, enseignants à l'ENA, dont deux architectes autre que l'encadrant et au moins un enseignant permanent à l'ENA. Il est possible d'inviter un membre du jury extérieur après consultation de l'encadrant.

Évaluation du PFE

L'évaluation du PFE se fait en trois étapes :

Pré-jury 1

Il s'agit d'évaluer le document de la première rédaction de votre mémoire.

Livable

Un document PDF, 30 pages environ contenant : la problématique (élaborée également à partir du site), l'état de la question, la formulation de la question centrale, l'exposé des concepts et méthode d'approche, le corpus et la bibliographie. Il s'agit d'une première version (achevée en termes de contenu) du mémoire à transmettre à l'encadrant une semaine avant la date de pré-soutenance.

Le jury examine les points suivants :

La Problématique

- Est-ce que la problématique identifie un véritable enjeu ou une lacune dans le domaine ?
- Est-ce que la problématique mène logiquement à la formulation de la question centrale ?

L'état de la question

- Résumez des travaux déjà réalisés (notamment à l'ENA) sur votre sujet en mettant en évidence les points de convergence, de divergence ou les lacunes ;
- Expliquez comment le travail s'inscrit dans ce paysage (complète, contredit ou approfondit une thématique existante).

La formulation de la question centrale

- La question centrale doit être claire, précise et refléter l'objectif principal du mémoire ;
- La question doit être alignée avec la problématique ;
- La question doit permettre de proposer une analyse originale.

L'exposé des concepts et méthodes d'approche

- Définition des principaux concepts en citant les auteurs de référence pour éviter toute ambiguïté ;
- Explication des méthodes utilisées pour répondre à la question (quantitatives, qualitatives, comparatives, etc.) ;
- Explication pourquoi ces méthodes sont les plus adaptées pour répondre à la problématique.

Le corpus et la présentation du site du projet

- Explication du choix du corpus (textes, données, échantillons) et sa pertinence ;
- Description du site ;
- Énumération de quelques limites liées au corpus ou au site choisi et comment les surmonter.

Évaluation de l'exposé et de l'affichage

A. Contenu de l'exposé

- Introduction ;
- Développement ;
- Conclusion ;
- Gestion du temps.

B. Aspects pratiques de l'affichage

- Organisation du contenu ;
- Esthétique de la planche ;
- Éléments visuels clés.

A la fin de la délibération, le jury donnera son accord pour la poursuite ou non du travail assorti, le cas échéant, de conditions.

L'étudiant résume les conclusions essentielles de la soutenance et les remettra au plus tard à l'encadrant 15 jours après la séance de pré-jury.

Pré-jury 2

Il s'agit d'évaluer la version achevée du mémoire et son articulation avec le projet.

Le livrable

Le mémoire inclue les reprises demandées par le jury lors de la première pré-soutenance, les éléments d'analyse et résultats du terrain ainsi que les intentions de projet. Il s'agit d'un document PDF (entre 60 et 100 pages) à remettre à l'encadrant une semaine avant la date du pré-jury et à envoyer à l'administration sous format numérique

Le jury examine les éléments de rendu suivants :

1. Prise en considération des remarques issues de la première pré-soutenance

- **Rétroaction et intégration** : Le candidat devra démontrer qu'il a analysé et pris en compte les critiques et suggestions formulées par le jury lors de la première pré-soutenance ;
- **Progrès tangibles** : Une présentation des modifications apportées ou des améliorations basées sur les remarques précédentes est attendue. Ces ajustements devront être justifiés et illustrés de manière claire et méthodique.

2. Analyse du terrain

- **Méthodologie** : L'analyse du terrain devra être détaillée et argumentée, en s'appuyant sur des données objectives telles que :
 - ✓ L'étude des caractéristiques géographiques, environnementales, socio-économiques, etc. ;
 - ✓ Une évaluation des contraintes et opportunités propres au site.
- **Perspectives critiques** : l'étudiant devra démontrer une compréhension fine des enjeux locaux en s'appuyant sur des observations précises et une interprétation contextuelle ;
- **Documentation** : La qualité des supports visuels (cartes, diagrammes, photos) sera prise en compte pour illustrer la profondeur de l'analyse.

3. Présentation des premières ébauches du projet architectural et urbain

- Conceptualisation : Les premières esquisses doivent refléter une vision claire et cohérente du projet, en montrant comment les solutions architecturales et urbaines proposées répondent aux problématiques identifiées ;
- Articulation entre théorie et pratique :
 - ✓ Cohérence entre l'analyse du terrain et les propositions conceptuelles ;
 - ✓ Justification des choix architecturaux et urbains en fonction des contraintes et atouts identifiés.
- Présentation graphique : Les plans, coupes, perspectives ou maquettes pour donner un aperçu de l'intention et de la direction du projet.

Évaluation de l'exposé et de l'affichage

A. Contenu de l'exposé

- Introduction ;
- Développement ;
- Conclusion ;
- Gestion du temps.

B. Aspects pratiques de l'affichage

- Organisation du contenu ;
- Esthétique de la planche ;
- Éléments visuels clés.

A la fin de la délibération, le jury donnera son accord pour la poursuite ou non du travail assorti, le cas échéant, de conditions.

L'étudiant résume les conclusions essentielles de la soutenance et les remettra au plus tard à l'encadrant 15 jours après la séance de pré-jury.

Si le travail n'est pas validé, l'étudiant sera ajourné au semestre suivant.

Jury final du PFE

C'est l'évaluation de l'ensemble du travail du PFE.

Livrable

Le document du mémoire achevé avec les éléments du projet sera remis à l'encadrant, aux membres du jury et à l'administration 15 jours avant la date de soutenance.

Le jury examine les éléments suivants :

Évaluation du mémoire

A. Le contenu du mémoire :

- Clarté des objectifs ;
- Structure logique ;
- Arguments et données ;
- Originalité ;
- Bibliographie et annexes.

B. La forme du mémoire

- Mise en page ;
- Cohérence visuelle ;
- Orthographe et grammaire ;
- Illustrations et schémas ;

Évaluation du projet architectural ou architectural et urbain

A. Contenu du projet

- Analyse contextuelle ;
- Concept et intentions ;
- Fonctionnalité et esthétique ;
- Viabilité et durabilité.

B. Présentation du projet

- Plans et maquettes ;
- Affichage ;
- Clarté visuelle.

Évaluation de l'exposé et de l'affichage

A. Contenu de l'exposé

- Introduction ;
- Développement ;
- Conclusion ;
- Gestion du temps.

B. Aspects pratiques de l'affichage

- Organisation du contenu ;
- Esthétique de la planche ;
- Éléments visuels clés.

Au terme de la délibération, le jury établira un PV avec la mention attribuée au candidat en précisant, le cas échéant, les remarques, modifications et corrections recommandées.

Déroulement de la soutenance

Chaque présentation, lors de chaque séance du jury, est limitée à 60 minutes : 25 minutes pour la présentation, 25 minutes d'examen en entretien avec le jury et 10 minutes pour répondre aux différentes questions du jury.

Il est de la responsabilité de l'étudiant de s'assurer que tous les équipements nécessaires à la projection de la présentation et de l'affichage des planches sont disponibles le jour de la soutenance.

2 INSCRIPTION AU MODULE PFE

2. Inscription au PFE

Pour être admis en PFE, l'étudiant doit avoir validé tous les modules des différentes années ainsi que les 3 stages obligatoires.

Choix de l'encadrant

L'étudiant choisit son encadrant parmi les enseignants de l'École figurant sur une liste établie et communiquée par l'administration à la fin de chaque année. En cas de difficulté, il est appelé à se diriger vers l'administration pour l'orienter vers un encadrant.

Dépôts et validation

Dépôts et validation du mémorandum

L'étudiant est invité à remettre (début S11) le mémorandum portant la signature de l'encadrant et co-encadrant, le cas échéant, ainsi que la liste des membres du jury à la direction pour enregistrement après sa validation suivant les dates communiquées par la direction adjointe chargée des affaires pédagogiques.

Le mémorandum sert de preuve écrite et officielle que le choix a été communiqué à l'administration et pour approbation.

Les étudiants, dont les mémorandums sont validés, seront notifiés par l'administration.

Dépôt et validation du mémoire

Chaque mémoire déposé auprès de l'administration sera soumis à un test de détection de plagiat via un logiciel spécialisé. Le taux de similarité doit être conforme aux normes internationales. Si ce seuil est dépassé, l'étudiant devra procéder aux corrections nécessaires et soumettre une nouvelle version du mémoire pour validation. Les étudiants, dont les mémoires sont validés, seront notifiés par l'administration.

Changement du sujet

Tout changement de sujet doit être justifié par l'étudiant et approuvé par l'encadrant et le jury, moyennant une demande manuscrite adressée au directeur dûment motivée et justifiant le pourquoi de ce changement. Aucune demande de changement de sujet ne pourra être traitée au-delà d'un mois après approbation d'un sujet. Passé ce délai, l'étudiant devra soit maintenir le sujet initialement approuvé, soit reporter la phase 1 au semestre suivant

Programmation des séances des jurys

Toute présentation devant les membres de jury ne sera programmée qu'après réception, par la direction adjointe chargée des affaires pédagogiques, de la validation de l'encadrant des livrables demandés selon le calendrier arrêté par ladite direction.

Les pré-jurys

Deux pré-jurys et un jury final sont organisés par la direction adjointe chargée des affaires pédagogiques. Chaque jury est sanctionné par une fiche d'évaluation.

L'administration établit et remet au président du jury la fiche d'évaluation nominative établie par l'administration avant l'ouverture de chaque pré-jury.

La fiche d'évaluation signée par les membres de jury sera remise à l'administration pour enregistrement des décisions prises à la suite de la présentation.

L'administration programme les locaux des présentations.

Dérogation

En cas de non-soutenance en S11 et S12, un justificatif doit être présenté par l'étudiant et soumis à la commission PFE. Une dérogation quant aux délais pourrait être accordée, sur des motifs impérieux, par l'encadrant uniquement sur demande écrite et dûment motivée et présentée avant l'expiration du délai. En cas de non-respect de la procédure, l'étudiant recevra un avertissement écrit lui fixant un nouveau délai. Le non-respect de ce nouveau délai invalidera systématiquement le semestre.

Remise du diplôme

L'étudiant doit être en règle vis-à-vis des différents services de l'école avant remise du diplôme.

3 **FORMAT DU DOCUMENT PFE FINAL**

3. Format du document PFE final

Corps du PFE

Le corps principal du mémoire doit comprendre entre 60 à 100 pages, à l'exclusion des notes de bas de page, des références, de la bibliographie et des annexes.

Le corps du PFE doit être structuré et divisé en des ensembles hiérarchisés. Par exemple : les parties sont subdivisées en chapitres, les chapitres en sous-chapitres, eux-mêmes composés de paragraphes.

En plus d'une conclusion générale, chaque partie doit être clôturée par une conclusion. Une introduction générale doit ouvrir le document : un texte qui présente la problématique traitée et introduit le PFE.

La présentation formelle (mise en page, reliure, illustrations en couleur, etc.) doit idéalement refléter un choix cohérent. Les éléments suivants doivent impérativement figurer et être clairement identifiables dans le mémoire :

- Résumé (300 mots max.)
- 5 mots-clés maximum
- Problématique
- État de la question
- Démarche
- Analyse et résultats
- Bibliographie
- Éléments du projet
- Table des matières

Langue

Le mémoire peut être rédigé en français, en arabe ou bien en anglais. Le résumé doit figurer au début du PFE en ces trois langues.

Police

Il ne faudrait utiliser qu'une seule police (ou deux maximum), dont ' Arial' avec la taille 12. Utiliser l'italique juste pour les citations et éviter le caractère gras, ceci pour privilégier la clarté et la simplicité.

L'interligne devrait être de 1,5 cm, les marges de 2 cm à gauche, 3 cm à droite, 2 cm en haut et 3 cm en bas pour mieux séparer les notes de bas de page.

Justifier par un alignement égalé à gauche et à droite et laisser une marge de 0,5 ou 1 cm pour la reliure.

Pagination

La pagination doit commencer dès la page de titre, être continue et englober les annexes, les illustrations, les tableaux, la bibliographie, etc.

Mise en page

Le texte principal doit commencer au recto d'une page (pagination impaire), toutes les pages doivent avoir la même longueur. Il faut éviter qu'une dernière ligne d'un paragraphe soit imprimée toute seule en haut d'une page ou qu'une première ligne d'un paragraphe soit imprimée toute seule en bas d'une page.

Couverture

Ces informations doivent apparaître explicitement pour assurer une identification claire du document :

- Le nom officiel de l'École et le logo ;
- Le titre du mémoire ;
- Le prénom et le nom de l'étudiant ;
- Le nom de l'encadrant (du co-encadrant) et des membres de jury ;
- L'année académique de la soutenance.

Dédicaces, épigraphes

La dédicace est l'hommage que l'on fait de son œuvre à quelqu'un, alors que l'épigraphe est une courte citation que l'on place en tête d'un mémoire ou d'un chapitre pour en indiquer l'esprit.

Remerciement

Des remerciements publiquement et nommément des personnes qui ont aidé, de près ou de loin, à l'élaboration du PFE ; c'est une reconnaissance publique appréciée de l'aide apportée à son travail.

Préface

Une préface est une sorte de présentation générale distincte de l'introduction. (Elle peut être rédigée par l'étudiant/diplômable, alors que, normalement, elle est rédigée par un autre auteur).

Index

Un index général ou des index thématiques (de noms propres, etc.) peuvent être élaborés.

Bibliographie

Les références bibliographiques présentant les différentes sources auxquelles l'étudiant/diplômable a eu recours et ce, d'une manière claire, cohérente, ordonnée, conforme aux normes en vigueur et aux usages de la discipline. Il faut assurer la qualité des sources des lectures effectuées et leur utilisation dans le corps du texte du PFE. La référence bibliographique est obligatoire. Elle doit être classée par ordre alphabétique d'auteurs, de thèmes et de catégories de documents : livres, revues, communications électroniques ; ouvrages, études, rapports, mémoires : publications parues dans des journaux, des périodiques, des actes de congrès ; documents électroniques, etc.

Annexes

Une / des annexes contenant des documents utilisés pour la rédaction ; par exemple, une édition de texte, un protocole d'enquête, un résumé d'expérience, etc. L'annexe se présente comme un complément d'information. Elle doit apporter au lecteur une valeur ajoutée par rapport au contenu du corps du mémoire. Il faut veiller au renvoi des annexes dans le corps du texte du mémoire.

Plagiat

Dans un mémoire, comme dans tout autre travail universitaire, l'utilisation inappropriée des propos d'autrui constitue une reproduction illégale, qui peut être sanctionnée et même avoir des conséquences sur l'obtention du diplôme. Ainsi, conformément au code de la propriété intellectuelle et artistique, toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une œuvre de l'esprit, faites sans consentement de son auteur est illicite (voir le chapitre IV-3 Fraudes, article 34 du règlement intérieur).

4 DEPOT DU DOCUMENT FINAL DU PFE

4. Dépôt du document final du PFE après la tenue de la soutenance

Cinq copies (format papier) de la version finale du PFE ainsi qu'un CD-ROM après reprises des éventuelles remarques lors de la soutenance sont à déposer à la bibliothèque après l'approbation de l'encadrant.

Toutes les remarques, modifications et corrections recommandées par les membres du jury doivent obligatoirement être prises en compte par le candidat. A défaut de ces corrections, le mémoire ne peut être déposé à la bibliothèque de l'ENA. La remise finale du diplôme est conditionnée par la présentation d'un justificatif de corrections.

Le document final est au format A4 avec une reliure en carton rigide des deux côtés (ne pas utiliser de spirale), dos agrafé et collé par une bande de toile (ou similaire). Le titre doit être indiqué sur la couverture et figurer sur la première page. Une marge de droite de 2 cm et une marge de gauche de 3 cm sont prévues en raison de la reliure du mémoire (selon la langue de rédaction). Le recto simple facilite la reprographie, mais peut aboutir à un document volumineux. Le choix est donc laissé à l'appréciation de l'intéressé. En cas de document imprimé recto-verso, il faut numéroter les pages impaires sur le recto et les pages paires sur le verso.

Une fiche récapitulative doit être également déposée (contenant photos, texte, etc...) selon le canevas fourni par l'administration.

5 DIFFUSION ET ARCHIVAGE DU MEMOIRE

5. Diffusion et archivage du mémoire

La version électronique du mémoire archivée dans la bibliothèque de l'École pourra être consultée par la communauté académique. Le mémoire pourra également être diffusé en ligne sur la plateforme institutionnelle. Toute publication partielle ou totale du mémoire devra mentionner l'École et respecter les droits d'auteur en vigueur.